

Commune de BERNY-RIVIERE

COMPTE-RENDU DE REUNION du 18 février 2026.

Le Conseil municipal de BERNY-RIVIERE s'est réuni le mercredi 18 février 2026, à 20h, à la salle de la mairie.

Présents :

FIQUET Dominique, HERTAULT Hervé, LAVIOLETTE Dominique,
LEROY Michèle, LEVEQUE Bernard, MAUPEU Christian, OSTER Antoine,
PERDOMO Louis, SANCHEZ Thierry.

Absents :

FERTE Claire, pouvoir à Michèle LEROY
MAINE Aurélien, pouvoir à Thierry SANCHEZ
GREVE Corinne pouvoir à Hervé HERTAULT.
JUMEAUX Nicolas
KOWALSKI Jean-Marc

Secrétaire de séance : Dominique FIQUET

⇒ **Approbation du compte rendu du 23 janvier 2026.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Budget communal - Vote du Budget Primitif 2026.**

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles (location du foyer rural) aux concessions dans le cimetière...

Les recettes de fonctionnement 2026 sont prévues à 409725 € aux quelles il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement reporté des années antérieures 538561.75 € soit un sous total de 948286.75 € et les écritures d'ordre pour la vente des biens sans maître de 85 600 € soit un total de 1 033 886.75 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 1 033 886.75 € (pas de virement à la section d'investissement) dont une réserve inscrite au 615221 de 510 000€ et une écriture d'ordre (vente bien sans maître) de 85 600 €.

Les charges à caractère général (chapitre 11) sont prévues à 100676.75 (hors réserve de 510 000 € au compte 615221) € soit 23% des dépenses courantes.

Charges de personnel (chapitre 12) prévues à 124000 € représentent 28.3%

Les dégrèvements de fiscalité (chapitre 65) prévus à 9200 € représentent 2.1%

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) indemnité des élus, organismes de regroupement dont syndicat scolaire, SDIS, subvention aux associations sont prévues à 177 910 € soit 40.6%

Le chapitre 67 (charges spécifiques) est prévu à 500 €.

Le chapitre 68 (dotation au amortissements) est prévu à 26 000

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 412 286.75 € à cela il convient d'ajouter 26 000 € d'amortissement et une réserve de 510 000 € intégrée au compte 615221.

Nous avons aussi 2 écritures d'ordre : en dépense chapitre 042/6761 pour 84 000€ et en recette chapitre 77/7751 pour 84 000, c'est 2 sommes correspondant à l'intégration de la maison bien sans maître du 19 rue du pont Araby. Nous retrouverons cette somme en recette d'investissement chapitre 040/192 pour le même montant correspondant à la vente de ce bien.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Ch. 11 charges à caractère général	100676.75 €	Excédent brut reporté (002)	538 561.75 €
Ch. 12 Dépenses de personnel	124 000 €	Ch. 70. Recettes des services	1550 €
(Ch. 14 dégrèvement	9200 €	Ch. 73. Impôts et taxes	315 665 €
Ch. 65 autres charges de gestion courante	177 910 €	Ch. 74. Dotations et participations	85 000 €
Ch. 67. Charges spécifiques	500 €	Ch. 75. Autres produits de gestion courante	7500 €
Total dépenses réelles	412 286.75 €	Ch. 76. Produits financiers	10 €
Dépenses imprévues inscrites au ch. 11/615221	510 000 €	Ch. 77. Produits exceptionnels	€
Amortissements	26 000		
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections	0
O42/6761 maison 19 pt araby	85 600 €	77/7751 maison 19 pt araby	85 600 €
Total général	1 033 886.75	Total général	1 033 886.75

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

La fiscalité locale est la seule ressource (avec les recettes des services) sur laquelle nous pouvons fixer le montant (taux). En 2023, lors de l'augmentation des bases de 7.1% nous avons fait le choix de baisser les taux de 5%. En 2025 nous constatons une hausse contrainte de nos charges de 3%.

Les bases 2026 devraient progresser de 0.8%, pour accompagner partiellement la hausse des charges nous votons une hausse de 2% des taux d'impôts locaux.

Taxe d'habitation (résidences secondaires). 9.945%

- Taxe foncière sur le bâti 39.3924%
- Taxe foncière sur le non bâti 25.5 %

Le produit attendu de la fiscalité locale est estimé à 176 000 € (pour un perçu de 171 095€), estimation dans l'attente de l'état 1259.

d) Les dotations de l'Etat.

Concernant les dotations DGF et DSR, nous inscrivons au BP 2026 la somme de 80 000 €.
 Nous avons perçu en 2025 84031 €, en 2024, 102 586 € et 164 826 € en 2023 €
 Cette baisse est dû au fait que le camping de la croix du vieux pont n'a pas été recensé en 2021 (camping non ouvert toute l'année, décision de l'INSEE), d'où une baisse significative (environ 500 habitants) de notre population DGF.

II. La section d'investissement

a) Généralités

deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les autres recettes liées au remboursement de la TVA (FCTVA), à l'auto-financement (réserves, amortissements et virement depuis la section de fonctionnement) et aux emprunts.

Les subventions d'investissements prévues :

- du Département : 12 000 € pour les travaux de voirie 2025 au titre de l'APV ; DETR 8000 € pour l'installation photovoltaïque et région 3500 € pour le photovoltaïque et 8000 € pour le diagnostic église.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Résultat reporté N-1	54822.45 €
Installation photovoltaïque	25 000 €	FCTVA	20 000 €
Travaux de bâtiments		Vente maison 19 rue pt araby	85 600 €
Travaux de voirie (trottoirs)	79 711 €		
Toiture église	32611.45	Taxe aménagement	500
Frais d'étude	25 000 €	Subventions	29 900
Achat terrain	20 000 €	Amortissements	26 000
Matériel, petits équipements.	10 000 €	Virement de la section de fonctionnement	0
Matériel informatique	3 000 €		
Subvention équipement, LED USED A	21 500 €		
Total général	216 822.45 €	Total général	216 822.45 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- l'installation de panneaux photovoltaïque sur le foyer rural en autoconsommation partagée avec la mairie et l'école. 25 000 €
- les frais d'étude afférents aux travaux à réaliser sur l'église. (25 000 €)

- La réfection des trottoirs rue de la croix de roche et de la Fabrique y compris un plateau ralentisseur à la fabrique en reste à réaliser (travaux finis en 2025 et facturés en janvier 2026). 54 711 €
- des travaux de voirie en cours d'étude sente de la fontaine chaudron 25 000 €
- l'achat de terrain pour le nouveau cimetière. 20 000 €
- le remplacement des lampes EP sodium par des LED tranche 3 via USED.A. 21 500 €
- du matériel informatique 3000 €
- du petit équipement dont 1 lave- vaisselle pour le foyer. 10 000 €
- Eventuels travaux toiture église 32 611.45 €

⇒ *Le projet de Budget 2026 et les taux de fiscalité locale sont approuvés à l'unanimité.*

Questions diverses.

Projet d'une centrale photovoltaïque à la croix Jean Guérin.

« Le Maire rappelle au conseil qu'un projet de parc photovoltaïque flottant porté par la société UNITE sur 2 étangs situés sur la parcelle YB-3 au lieu-dit « La Croix Jean Guérin » et propriété de la SCI du Gue Pierre, est en cours de développement. Il a été présenté par la société UNITE le 1^{er} avril 2025 et a fait l'objet d'un comité de projet le 16 janvier 2026. Dans l'attente des résultats des études techniques et environnementales, le conseil municipal émet un premier avis favorable au projet et sollicite les services de l'état pour une révision simplifiée du PPRI sur la zone concernée afin de rendre le projet compatible avec le PPRI. »

⇒ Délibération approuvée à l'unanimité, un plan de localisation du projet sera joint à cette dernière.

Dates à retenir

07 mars 14h Nettoyage de printemps pour la commune et vendredi 06 mars à 10h30 pour les écoles

Dimanches 15 et 22 mars 2026 élections municipales.

Rappel de la composition du bureau de vote

Sports de Vic-Sur-Aisne

- **Projet du planning des permanences du prochain**

	Elections du 15 mars 2026
8h/10h	HERVE HERTAULT - LOUIS PERDOMO - ALAIN MUCH

